



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTRECŒUR TENUE LE MARDI 9 AVRIL 2024 À 19 H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS MADAME LA MAIRESSE MAUD ALLAIRE, MESSIEURS LES CONSEILLERS CLAUDE BÉRARD, PIERRE-OLIVIER ROY, PIERRE BÉLISLE, CLAUDE DANSEREAU ET MESDAMES LES CONSEILLÈRES KARINE MESSIER ET MAGGY BISSONNETTE

2024-04-082

ADOPTION - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie élaboré par la MRC de Marguerite D'Youville est présentement en vigueur depuis le 18 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre inclus dans le schéma mentionne que chacune des Villes de la MRC doit développer des indicateurs de performance et ainsi produire un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de sécurité incendie a compilé les statistiques nécessaires à l'élaboration du rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Pierre Béglise
Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le rapport annuel des activités en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution et rapport à la MRC Marguerite D'Youville et au ministère de la Sécurité publique (MSP).

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

Je soussignée, Magalie Hurteau, greffière de la Ville de Contrecœur, certifie par la présente que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original sous réserve de son approbation.

Me Magalie Hurteau,
Greffière
Ce 12 avril 2024